

Avis au public

Règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire du 22 juin 2021

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 22 juin 2021, le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire à l'occasion de travaux à l'ancien moulin à Moersdorf.

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Rosport, le ______ 2 4 JUIN 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

contreseing, article 74 de la loi communale

